



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **06-11**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 12 janvier 2011**

Le douze janvier deux mille onze, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 5 janvier 2011

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Présents : BAFFERT Michel, BELLE Valérie, BOULARD Yannick, BROUZET Martine, CARBONARI Aldo (2), CARRIER Jeanine, DIDIER Claudine, FRIER Gisèle, GAUTHIER Jacques, GILABERT François, GONNET Véronique, JULLIEN Guy, MASTROMAURO Marylin, MOLINARO Patrick, REPELLIN Marcel, TESSAIRE Jacqueline.

Absents excusés : C. COIGNÉ, D.ROUX

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : INSERTION- EMPLOI

**Convention 2009 avec la Mission locale Isère Drac Vercors-
Adoption de l'avenant n °2**

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le vice-président expose,

Depuis 12 ans la MIPE et la Mission locale, collaborent à part égale, de façon systématique et régulière à l'activité de la plateforme emploi de la rive gauche du Drac. Une convention liant les deux structures est en vigueur depuis 2000.

La dernière convention est datée de février 2009. Elle retrace les objectifs et les modalités de fonctionnement et de financement du partenariat

Elle est conclue pour une durée de trois ans, sauf dénonciation par l'une des deux parties, donnée par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois (3) mois avant l'échéance.

L'objet de la présente délibération est de modifier l'article 6 de la convention relatif au montant de la subvention.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention 2009 avec la Mission Locale ISERE DRAC VERCORS.

Après débat, le comité syndical

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 janvier 2011

Le Président
Michel BAFFERT

SIVOM RIVE GAUCHE DU DRAC

135, rue de l'industrie - 38170 SEYSSINET-PARISSET

<p>CONVENTION 2009 ENTRE LE S I R D et la MISSION LOCALE ISERE DRAC VERCORS AVENANT N°2</p>
--

PREAMBULE

Dans le cadre de son action en faveur de l'emploi et de la formation, le SIVOM de la Rive Gauche du Drac a décidé de créer un outil au service des demandeurs d'emplois et des employeurs, la Maison Intercommunale pour l'Emploi.

En rassemblant les différents partenaires s'occupant de l'accueil, de l'orientation, de l'emploi et de la formation des publics en difficulté (demandeurs d'emploi, jeunes, bénéficiaires du RMI...) et en développant des services existants (accueil permanent, accueil de proximité), les objectifs, poursuivis sont la recherche des synergies et de l'efficacité des interventions des différents partenaires, en vue de favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi, améliorer l'accompagnement et développer l'insertion des publics en difficultés.

Un projet d'établissement élaboré et signé entre les différents organismes publics et associatifs installés dans la Maison Intercommunale pour l'Emploi précisera les modes de collaboration et d'animation, ainsi que l'élaboration d'actions ou de projets communs en faveur de l'emploi et l'insertion.

Ceci exposé, il a été convenu:

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le SIVOM de la Rive Gauche du Drac, dont le siège est situé 135, rue de l'industrie à Seyssinet-Pariset, représenté par son Président Michel BAFFERT, ci après dénommé le SIRD, d'une part

ET

La Mission Locale ISERE DRAC VERCORS, représentée par son Président Yannick BOULARD, ci-après dénommé « le Preneur » d'autre part

Les missions locales et les PAIO remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes partagée entre l'Etat, les régions et les autres collectivités territoriales. La Mission Locale ALEIJ, à laquelle adhère le SIRD représentant les six communes de la Rive Gauche du Drac (Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage, Noyarey, Veurey-Voroize), a une double fonction :

- Construire et accompagner des parcours d'insertion des jeunes
- Développer le partenariat local au service des jeunes en difficulté d'insertion.

ARTICLE 1 – sans modification

ARTICLE 2 – sans modification

ARTICLE 3 – sans modification

ARTICLE 4 – sans modification

ARTICLE 5 – sans modification

ARTICLE 6 - CONDITIONS FINANCIERES

a) Subvention du S.I.R.D. à la Mission Locale

Le S.I.R.D. participe aux frais de fonctionnement de la Mission Locale sous forme de subvention qui est définie forfaitairement.

Pour l'année 2011, elle sera de 117 096 euros. Cette subvention est susceptible d'être révisée chaque année par avenant, en concertation avec la Mission Locale.

Elle sera versée en deux acomptes de 50% à chaque début de semestre (50% en janvier, et 50% en juillet.

b) poste d'accueil général de la MIPE

L'accueil général de la MIPE est assuré conjointement par la MIPE et la Mission locale à hauteur de 1.5 ETP.

La répartition de la prise en charge s'établit de la façon suivante :

1 ETP sont pris en charge par la MIPE.

0.5 ETP par la Mission Locale.

Chacune des deux structures s'engage à assurer sa quotité de temps de travail pour la durée de la convention. Toutes circonstances de fait ou de droit affectant le poste accueil ne pourra être opposées par l'une des deux structures.

La mission des agents assurant l'accueil général est commune quelque soit leur structure employeur

Le personnel de l'accueil général reste sous l'autorité respective de leur Direction.

Toute modification pourra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

c) Location des bureaux indépendants, salles communes, matériels et mobilier

Les locaux, mobiliers et matériels mentionnés à l'article 1 font l'objet du versement d'un loyer comprenant les frais de structure (eau, électricité, chauffage, entretien des locaux, assurance, etc...) de 49 250 euros par an.

d) Refacturation des dépenses de la Mission Locale avancées par le S.I.R.D.

Le S.I.R.D. acquitte certaines dépenses globalisées qu'il refacture à la Mission Locale :

✓ Téléphone (abonnement + communications) de façon proratisée au nombre de personne

✓ Contrat de maintenance (téléphone, informatique, photocopieur) de façon proratisée, au nombre de personne.

✓ Fourniture des consommables pour le FAX, photocopieur, de façon proratisée, au nombre de personne.

✓ Imprimante de l'accueil (papier, cartouche d'impression) sera facturé à 33 % de la consommation générale.

✓ Le remboursement du poste accueil à hauteur de 0.25 ETP

Ces frais avancés seront facturés une fois par semestre à la Mission Locale sur production d'un état récapitulatif établi par la direction de la Maison Intercommunale pour l'Emploi et le service financier du S.I.R.D., en liaison avec la direction de la Mission Locale.

ARTICLE 7 – sans modification

ARTICLE 8 – sans modification

ARTICLE 9 – sans modification

ARTICLE 10 – sans modification

Pour la Mission Locale
Le Président,

Yannick BOULARD

Fait à Seyssinet-Pariset, le
Pour le S.I.R.D.
Le Président,

Michel BAFFERT